



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 AVRIL 2016

---

Date de convocation : 20 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt cinq avril à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M. Paul RENOUD GRAPPIN, excusé, qui a donné procuration à Mr Patrick BLANCHET, Mme Maryse BONNEVIE, absente excusée qui a donné procuration à Mme Martine TOURRE, et Mme Marie COULLET absente excusée qui a donné procuration à Mr Dominique JOUVE.

Monsieur Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

### **1) Compte-rendu du conseil du 4 avril 2016**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Révision du PLU**

#### **2.1 Abrogation des délibérations antérieures.**

Au cours du mandat précédent, la municipalité a essayé à plusieurs reprises de changer la classification dans le PLU des terrains Marcellin pour permettre la mise en oeuvre de divers projets. Pour cela, des délibérations avaient été votées pour engager des modifications du PLU.

Aucune modification n'a abouti, les dernières lois régissant l'urbanisme interdisant dans les faits de changer la classification de cette zone. Pour rappel c'est d'ailleurs pour cette raison que le conseil municipal a décidé de mettre en vente cette propriété.

Il est donc proposé d'abroger toutes ces prescriptions de modification du PLU, plus précisément les délibérations n° 20120032, 20120035 et 20120036.

Avis favorable à l'unanimité.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

*Venterol*

## **2.2 Choix du prestataire chargé de la révision du PLU.**

Suite à l'appel à candidatures, trois cabinets d'études ont été reçus par la commission urbanisme le 18 mars 2016. Il s'agissait de groupements menés par les mandataires suivants : INGETER, URBARCHI et BEAUR.

Après compilations des données techniques et financières des trois dossiers, le cabinet URBARCHI a été pré-sélectionné. Une ultime négociation avec lui a conduit à l'intégration dans la prestation de base sans changement de prix d'une modification intermédiaire du PLU et à une légère baisse du prix des prestations optionnelles.

Il est proposé de retenir définitivement l'offre du groupement représenté par le Cabinet URBARCHI pour un montant de 41 280 euros TTC (budget prévisionnel voté de 52 121 €) et d'autoriser le maire à signer l'acte d'engagement. Avis favorable à l'unanimité.

Le maire informe les élus qu'une première réunion de concertation sur la révision du PLU aura lieu en mairie le 6 juin prochain, avec le CAUE, la CCVE, les représentants du PNR BP, et URBARCHI, afin notamment d'évoquer ce projet et les objectifs tels les obligations légales, la préservation des terres agricoles, favoriser le développement durable... à revoir au prochain conseil municipal.

## **3) Projet d'aménagement de l'entrée Nord – Procédure d'expropriation.**

### **3.1 Défense de la commune suite au recours de Mme et M. Marcuzy**

Par son arrêté du 1<sup>er</sup> février 2016, M. le Préfet de la Drôme a déclaré d'utilité publique le projet de la commune d'aménagement de l'entrée Nord du village de Venterol et la cessibilité des terrains.

Mme Josette Marcuzy, usufruitière, et M. Hugo Marcuzy, nu-propriétaire, ont engagé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble un recours en annulation de cet arrêté.

La Préfecture a déjà présenté son mémoire en défense sur la base des informations fournies par le maire.

Le TA de Grenoble demande aussi à la commune de fournir un mémoire en défense.

Il est proposé de donner mandat au maire pour l'autoriser à défendre dans cette affaire.

Avis favorable à l'unanimité.

### **3.2 Confirmation de la saisine du juge de l'expropriation**

Le maire a demandé, par lettre du 12/04/2016 à M. le Préfet de la Drôme, de saisir le juge de l'expropriation pour que la commune puisse acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de son projet. Cette lettre était antérieure au recours.

Il est proposé d'autoriser le maire à confirmer sa demande, en dépit du recours.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter le Préfet de la Drôme pour confirmer la demande de saisine du juge de l'expropriation.



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

4) Divers

- **Goudronnages** Les services départementaux du territoire vont effectuer le goudronnage de la route de la RD 506 (montée à Venterol depuis la RD 538) début mai, ainsi que le recalibrage et l'enrobé de la route des Estangs (du gros chêne au hameau).
- **Logements Quartier Saint Jean** : Les élus ont rencontré Mr VILLARD, directeur de DAH ( Drôme Aménagement Habitat) dans le cadre du projet terrain de construction de logements sociaux à Saint Jean. Le projet initial pourrait être revu en le positionnant autrement et en intégrant quelques logements en accession à la propriété, sans toutefois dépasser un total de quinze logements.
- **Stationnement anarchique dans Venterol** : toujours trop de voitures mal garées, des mêmes propriétaires, gênant la circulation, et en particulier le passage du camion de collectes des déchets.  
Rémy Viarsac signale aussi le non-respect de l'arrêt minute devant la boulangerie. Un dernier rappel a été glissé dans le dernier bulletin municipal faisant appel au civisme et au savoir vivre des habitants avant que le maire prenne des mesures plus contraignantes et fasse appel à la gendarmerie pour verbalisation.
- **Cantine scolaire** : l'association de la cantine a évoqué la possibilité de ne plus pouvoir gérer la cantine à la prochaine rentrée scolaire. En effet, à l'heure actuelle aucun bénévole ne s'est fait connaître pour remplacer les membres du bureau qui envisagent de ne pas poursuivre leur action.  
Le Maire a demandé la convocation d'une assemblée générale au plus tard début juin afin de permettre à la municipalité de prévoir une solution de remplacement si nécessaire.
- **Inscriptions aux ateliers périscolaires** : toujours le même problème de parents qui ne respectent pas les délais d'inscription de leurs enfants aux ateliers périscolaires, entraînant un dysfonctionnement de l'organisation et un surcroît de travail de l'agent en charge du dossier.  
Le conseil décide de ne plus accepter les inscriptions tardives.
- **Poteaux France Télécom cassés ou penchés** : de nombreux habitants les ont signalés en mairie, une demande a bien été effectuée auprès des services d'Orange mais aucune intervention n'a encore été effectuée par l'entreprise ?  
le Maire se charge de relancer.



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- **Nettoyage des bords de route et des fossés en cours.**  
Martine TOURRE évoque la mise en place de grilles à chaque sortie de propriété, route de la gare, afin d'éviter le glissement de terre sur la route lors des pluies.
- **Dates à retenir :**
  - 7 mai 2016 : inaugurations  
9h30 Rendez-vous devant mairie pour visite mairie et Temple  
10h Tour commenté du village  
11h discours  
11h30 apéritif, buffet, Place du Château (salle des fêtes si intempéries)  
Toute la population est invitée.
  - 8 mai 2016 à 11 h : commémoration armistice
  - 22 mai 2016 à 18h30, maison de pays à Nyons: chorale des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le lundi 30 mai 2016 à 20h30.